

ABONNEMENT.

En an. . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 9

Poste :

En an. . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 30 c.  
Réclames, — . . . . . 50  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication,  
des insertions reçues et même payées,  
sans restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 DÉCEMBRE 1884.

L'ARCHE DE L'ÉLYSÉE.

Ah! si M. Brisson, le ministériel par peur, avait présidé la séance de jeudi matin, notre honorable ami, M. le prince de Léon, eût payé cher ses crimes de lèse-Président. Le petit local étrenné par M. de Baudry-d'Asson n'eût point été un cachot assez sombre pour enfermer un criminel coupable de pareils forfaits. Songez donc! le député du Morbihan a été assez audacieux pour porter une main profane sur l'arche de l'Élysée où s'engraissent les lapins, canards, oies de la présidence, leurs honorables maîtres et leur nombreuse progéniture. Et crime plus grave encore, le prince de Léon a trouvé, même sur les bancs de la gauche, des approbations.

Les fines critiques sur le Président, dont la faiblesse nous coûte si cher, ont trouvé des approbations, voire même des répliques, plus désagréables encore peut-être pour la tribu des Beni-Grévy que les démonstrations spirituelles de l'orateur. Et tenez, je ne résiste pas au plaisir de reproduire, d'après les épreuves de l'Officiel, une scène de cette séance nationale :

M. le prince de Léon. — « Je tiens à montrer aux contribuables, au pays, que sous la République le mot d'égalité est un vain mot, qu'ayant vous êtes disposés à réduire les traitements des petits employés, autant vous êtes empressés à maintenir ou même à augmenter ceux des hauts fonctionnaires.

» Jusqu'en 1876, le chapitre relatif au Président de la République ne comprenait que deux paragraphes: traitement, 600 mille francs; frais de maison, 300,000 fr.

» Depuis 1877, la somme a été maintenue au budget. Mais elle n'a pas suffi. C'est ainsi que je trouve dans le budget des beaux-arts un crédit de 140,000 fr. pour l'entretien du palais de l'Élysée, le ramonage des cheminées, le nettoyage des vitres, le blanchissage du personnel.

» J'ajouterais que ce personnel doit être fort bien chaussé, car on lui alloue pour cela 6,000 fr. par an. (Rires.)

Le prince de Léon examine ensuite à combien reviennent les canards nourris dans les bassins de l'Élysée et l'entretien des lapins qui veulent bien de temps à autre s'offrir aux coups de fusil de M. Grévy.

M. le prince de Léon. — « La liste civile de l'Empire payait à l'État 30,000 fr. pour cette chasse, et le Président de la République ne paierait rien! Quant aux gardes du parc, ce sont tous des forestiers payés par l'État.

» De plus, on s'est livré à certains virements qu'il est intéressant de signaler.

» Il est défendu à M. le Président de la République de sous-louer les domaines nationaux dont il a la jouissance. M. le Président de la République n'ayant pas besoin d'une partie du bois de Gazerou, l'a cédée à M. Groudard en échange de 500 coqs-faisans à livrer vivants, le 15 août. (Mouvements divers.)

» Je ne parle pas des lapins nourris par l'État, puisque le domaine appartient à l'État et qu'ils sont vendus vivants et même à un prix très-élevé: je le sais, j'en ai acheté, et ils coûtent 4 fr. pièce.

M. Georges Périn. — « Ce sont donc des lapins savants? »

M. le prince de Léon. — « Oui, ils crient: Vive la République! (Rire général.)

» En résumé, la charge annuelle des chasses de M. le Président de la République représente pour l'État 63,000 fr., et cette somme vient s'ajouter à celles qui sont portées au crédit dont je demande la suppression.

» Je demande donc à la Chambre de ne pas voter le chapitre 42. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Sous sa forme plaisante, ce dialogue contient la morale qu'en voulait faire sortir le prince de Léon. Il frappe en pleine poitrine ce vieillard inconséquent, incapable et égoïste, qui, chargé d'assurer la prospérité de tous, assiste placidement à cette sarabande de milliards, se moquant des votes des ma-

jeorités serviles, pourvu que son budget à lui soit voté et battant incessamment monnaie sur la ruine publique. Se plaçant à d'autres points de vue, la droite n'a pas ménagé ses critiques. Successivement MM. le comte de Lanjuinais, d'Aillières, Mackau, baron Reille ont essayé de défendre l'épargne publique contre les décisions électriques du gouvernement. M. Tirard a même eu à ce propos un bien joli mot: « Voudrait-on mettre le gouvernement en suspicion? » a-t-il dit. On a ri, avouons qu'il y avait de quoi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

1<sup>re</sup> séance du 19 décembre.

La Chambre discute le budget des affaires étrangères.

M. Madier de Montjau, sur le chapitre 3, développe un amendement tendant à réduire ce chapitre de 116,000 fr. pour le traitement et les frais affectés à l'ambassade de France auprès du Saint-Siège. A son avis, il suffirait d'un chargé d'affaires pour entretenir les relations de la France et du Vatican.

Le discours de ce vieux prétréphobe est toujours le même. Il le prononce une fois par an, lorsque revient la discussion de ce chapitre 3. M. Madier de Montjau est féroce pour le Pape...

M. le président du conseil rappelle les raisons pour lesquelles le maintien de cette ambassade est nécessaire à nos intérêts religieux et politiques. Le retrait de l'ambassade entraînerait la dénonciation du Concordat.

Or le moment ne paraît pas venu de prendre cette grave mesure. En dehors des intérêts religieux, il y a des intérêts politiques. Il y a le protectorat des catholiques d'Orient qu'on ne saurait abandonner et que d'autres puissances convoitent ardemment. Le Vatican est un des endroits du monde où l'on fait le plus de politique générale.

L'amendement de M. Madier de Montjau est repoussé par 293 voix contre 468.

Les chapitres 4 à 12 sont adoptés.

Sur le chapitre 13 (dépenses secrètes), le président du conseil demande que le crédit de 500,000 francs qui lui est alloué soit porté à 700,000 francs.

Il fait valoir les raisons fort justes qui plaident en faveur de cette augmentation.

M. de Choiseul s'y oppose à cause des nécessités budgétaires, et la Chambre ratifie l'opinion de son rapporteur.

Les 17 articles du budget des affaires étrangères sont votés; on passe à la caisse des invalides de la marine.

C'est M. le comte de Douville-Maillefeu qui est le rapporteur. Il expose que l'accord s'est fait entre le gouvernement et la commission sur un premier point très-important: l'assimilation de tous les services de terre ou de mer. Un projet définitif sera présenté au cours de l'année prochaine.

M. La Vieille n'est pas de cet avis. Le projet qu'on présente est le démembrement de la caisse des invalides. D'ailleurs, il se réserve de le démontrer lors de la discussion des articles.

Il est midi. La discussion générale est close. Nous recommencerons à deux heures.

Le projet sur les incompatibilités, voté hier au Luxembourg est commenté aujourd'hui au Palais-Bourbon; les députés le trouvent exorbitant au point de vue démocratique.

Il est certain que lorsque le projet reviendra en discussion devant la Chambre, la disposition qui porte que la nouvelle loi n'est pas applicable aux sénateurs actuels, sera repoussée à une forte majorité.

Deuxième séance.

Suite de la discussion du budget (caisse des invalides de la marine).

M. La Vieille demande qu'on augmente de 200,000 francs le chapitre relatif aux demi-soldiers.

M. Peytral appuie l'amendement qui, combattu par le sous-secrétaire d'État, est repoussé par 230 voix contre 228.

L'ensemble du budget est adopté.

24 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE VIII

UN HUISSIER DE VIEILLE ROCHE.

— Allume un bon feu, ma chère amie, disait un soir à sa femme M. Robain, huissier du canton de Durtal. J'attends quelques personnes avec lesquelles nous allons faire une petite partie de cartes.

— Qui donc attends-tu, Georges? demanda Eugénie Robain en cherchant une allumette.

— J'attends mon futur successeur, M. Mauduit, et mon vieux clerc, le père La-Saisie. Avec toi, quatrième, nous jouerons une quadrette ou une brisque, l'histoire de passer le temps et de se reposer.

— C'est très-bien, tu as parfaitement raison. Quand on a bien travaillé comme toi, on a le droit de s'amuser un peu; mais pourquoi appelles-tu toujours ton clerc le père La-Saisie? ce n'est pas son vrai nom?

— Sans doute, mais il aime tellement la procé-

dure que nous lui avons donné ce surnom. Il l'avait d'ailleurs avant de venir chez moi.

— C'est un bien brave homme.

— Oui, je suis heureux de l'avoir, d'autant qu'en général les huissiers de campagne n'ont pas de clercs. La-Saisie travaille ici pour l'amour de l'art, et mon successeur lui devra beaucoup.

A ce moment, un feu clair commença à pétiller et à éclairer joyeusement le petit salon de l'excellent M. Robain. M<sup>me</sup> Eugénie approcha une petite table carrée, plaça dessus un tapis qu'elle avait fait elle-même, mit une lampe au milieu et disposa les chaises pour les quatre joueurs.

— C'est très-bien, dit M. Robain qui suivait en souriant tous ces préparatifs; je crois que nous allons passer une tranquille et joyeuse soirée. Ah! continua-t-il en se frottant les mains, que c'est doux d'avoir ainsi bon dîner, bon gîte et bons amis. Je ne serai jamais plus heureux que quand j'aurai pris ma retraite!

Un léger coup de sonnette retentit.

— Voilà un de tes invités, dit Eugénie.

— Oh! celui-là, je le reconnais entre mille; c'est le père La-Saisie, toujours timide et embarrassé. Je parie qu'il aura fait des frais de toilette, ce soir.

Au même instant, deux petits coups furent frappés à la porte.

— Entrez! dit M. Robain.

La porte du salon s'entr'ouvrit un peu, et par l'ouverture on vit passer une tête de vieux clerc comme on n'en voit presque plus, ridée, fanée, veuve de cheveux, mais fine et pleine de bonhomie.

— Est-il permis d'entrer? hasarda le nouveau venu, sans oser faire un pas.

— Mais oui, mais oui, entrez donc, papa La-Saisie, on vous attend depuis longtemps, cria de sa bonne voix M. Robain.

Encouragé par cet accueil, La-Saisie entra, referma soigneusement la porte derrière lui, et vint serrer la main de son patron; puis il inclina son long corps, orné d'une redingote, devant la maîtresse du lieu.

— Bonjour, madame Robain, dit-il, comment vous portez-vous?

— Très-bien, ce soir; et vous, monsieur La-Saisie?

— Oh! moi, sous toutes réserves...

— Quoi! s'écria en riant M. Robain, déjà de la procédure!

Le pauvre vieux clerc s'arrêta tout interloqué. Il avait, en effet, l'habitude de mêler à tout propos le style du Palais et le langage ordinaire, ce qui produisait souvent le plus singulier effet sur ceux qui ne connaissaient pas le bonhomme.

— Allons! allons! reprit M. Robain, ne nous intimidons pas, papa La-Saisie, et venons nous chauffer. Mais qu'a donc ce soir M. Mauduit? Il est

en retard.

— C'est peut-être... son hyménée, hasarda La-Saisie.

— Son mariage? Je n'en entends plus parler.

— Il paraît que l'affaire est rompue.

— Pourquoi?

— A cause de Rouget.

— Comment, s'écria M<sup>me</sup> Eugénie, qui avait beaucoup entendu parler du fameux braconnier, et qui espérait le récit d'une nouvelle anecdote, comment le mariage de M. Mauduit peut-il être rompu à cause de Rouget?

— Conte-nous cela, mon vieil ami, dit l'huissier en s'asseyant et en offrant un siège à son clerc.

— Voilà ce qu'on m'a dit, reprit celui-ci, mais je ne le répète...

— Que sous toutes réserves, telles que de droit et d'usage! interrompit malignement M. Robain.

— Ah! si vous vous moquez de moi, je ne raconterai rien.

— Allons, taisez-vous, monsieur Robain, dit Eugénie; et laissez parler La-Saisie.

— M. Mauduit devait, dit-on, épouser la fille d'un riche marchand de bois de Durtal, M. Robert.

— Oui, je l'avais entendu dire! Eh bien?

— Eh bien, voilà qu'il y a quinze jours quelqu'un vint déclarer à M. le juge de paix que Rouget travaillait au chantier de M. Robert, dans les bois de Saint-Germain.

La Chambre passe ensuite au budget de l'imprimerie nationale. Après quelques observations de M. Journault, les chapitres 1 à 3 sont adoptés.

M. Laroche-Joubert propose qu'on diminue les fonds de roulement de l'imprimerie nationale.

Ce dernier budget est adopté et la Chambre passe à la discussion de celui des chemins de fer de l'État.

M. de Kergorlay critique le retard apporté dans la communication des comptes; ceux de 1883 n'ont pas encore été distribués. Il est impossible de se rendre compte des sommes inscrites, soit au compte d'établissement, soit au compte d'exploitation.

Nous sommes en mesure d'annoncer que le ministère de la marine vient d'envoyer au général Brière de l'Isle et à l'amiral Courbet des ordres leur enjoignant de concentrer tous leurs efforts au Tonkin, et d'occuper toutes les places que nous a données la convention de Tien-Tsin.

Le blocus de Formose sera levé.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 décembre.

Il est inutile de répéter constamment la même chose, encore une fois la stagnation ne semble pas avoir pris fin.

Le 3 0/0 fait 78.37, l'amortissable 80.80, le 4 1/2 108.82.

La Banque de France perd 20 fr. à 5.150, l'action du Crédit Foncier est soutenue à 1.326.25, les Communales nouvelles se traitent à 442.50, on cote 727.50 sur la Banque de Paris, le Crédit Industriel et Commercial est immobile à 670 fr.

La Banque d'Escompte de Paris informe les actionnaires qu'il leur sera payé, à partir du 2 janvier 1885, un acompte de 12 fr. 50 par action, nous rappelons que c'est le deuxième acompte sur l'exercice 1884. Puisque en octobre on en a payé un premier de 8 fr. 50 par titre.

Le Crédit Lyonnais est toujours aussi déprécié. L'action de la Foncière Lyonnaise est invendable. Les procès successifs qu'elle vient de perdre ont amené une dépréciation énorme sur cette valeur. Nous engageons les porteurs de ces titres à faire tous les efforts possibles pour s'en débarrasser.

Le Suez finit à 1.832.50, les recettes sont un peu moins bonnes, c'est le seul motif auquel on puisse attribuer cette faiblesse momentanée.

Les Consolidés anglais sont en reprise de 1/16 à 99 11/16.

L'Italien s'inscrit à 98.45, il a reçu le contre-coup des hésitations du marché. Il devrait être non seulement plus rapproché du pair, mais encore sensiblement au-dessus. Il ne faut pas oublier que le coupon semestriel de 2 fr. 17 se détache à la fin du mois.

Les Chemins de fer français sont dans l'inactivité la plus absolue.

Les recettes sont peu satisfaisantes. Celles de la semaine, du 25 novembre au 1<sup>er</sup> décembre, présentent une nouvelle diminution de 794.583 fr. sur la recette correspondante de 1883. Le Nord reste à 1.637.50, le Lyon à 1.230, l'Orléans à 1.320, le Midi à 1.180, l'Est à 770, l'Ouest à 832.

## Chronique militaire.

### LES TABLEAUX D'AVANCEMENT DANS LA CAVALERIE.

Sous ce titre, nous lisons dans la *France militaire*:

- Ce Rouget ! s'écria M<sup>me</sup> Robain. Il est capable de tout. C'est un homme extraordinaire.
- Un homme extraordinaire ! s'écria M. Robain; voilà bien les femmes ! elles s'enthousiasment à propos de tout. Rouget est un criminel, voilà tout.
- Mais, mon ami, répliqua doucement Eugénie, puisque les gendarmes sont guéris...
- Ce n'est pas une raison pour que le crime n'ait pas été commis, et je crois savoir... mais continuez votre récit, père La-Saisie.
- Le vieux clerc avait profité de l'incident pour ouvrir discrètement sa tabatière en bois noir dans le coin de la cheminée, et aspirer une bonne prise. Il continua :
- Quand M. le juge de paix eut appris cette nouvelle, il veut faire mieux que le vieux Michel et que Moreau, de Daumeray...
- Qui ont manqué leur coup, dit Eugénie tout bas.
- Mais, ma chère amie, si tu interromps toujours, le père La-Saisie ne pourra jamais arriver au bout de son histoire.
- Je disais donc, reprit le narrateur, que M. le juge de paix prévint aussitôt le commissaire de police et la gendarmerie, et à l'instant, pour tout délai, nonobstant tout avis contraire...
- Oh ! procédurier ! murmura en souriant l'huissier.
- ... Se mit à leur tête et entra dans les bois,

« Nous étions bien informés en annonçant, le mois dernier, que les candidats à inscrire cette année au tableau d'avancement seraient très-peu nombreux dans tous les grades et dans toutes les armes.

Nous apprenons aujourd'hui, de source pouvant être considérée comme officielle, que, d'après les ordres du ministre, il ne sera inscrit aux tableaux de la cavalerie que :

- 4 lieutenants-colonels pour le grade de colonel;
- 2 commandants pour le grade de lieutenant-colonel;
- 8 capitaines pour le grade de commandant;
- 15 lieutenants pour le grade de capitaine;
- 18 lieutenants pour les emplois de capitaines-comptables;
- 34 sous-lieutenants pour le grade de lieutenant.

Il reste actuellement, aux tableaux de 1883, 17 lieutenants-colonels inscrits pour le grade de colonel; 23 commandants inscrits pour celui de lieutenant-colonel; 5 de moins, 25 au lieu de 30; celui pour commandant, 6 de moins, 34 au lieu de 40.

Le tableau pour colonel comprendra 3 candidats de moins qu'en 1883, 21 au lieu de 24; celui pour lieutenant-colonel, 5 de moins, 25 au lieu de 30; celui pour commandant, 6 de moins, 34 au lieu de 40.

En raisonnant par analogie, on trouve qu'il ne serait inscrit, dans l'infanterie, qu'environ 16 lieutenants-colonels pour colonel, et 34 capitaines pour le grade de commandant.

Nous serons en mesure de faire connaître prochainement la décision intervenue à ce sujet.

Pour les décorations, les réductions effectuées sont encore plus considérables. Ainsi, il ne sera inscrit cette année, dans la cavalerie, aucun candidat pour la médaille militaire, et on ne portera que 35 nouveaux chevaliers, 5 chevaliers pour officier et 2 officiers pour commandeur.

Répétons, pour n'alarmer personne, que ces mesures pleinement rationnelles ne lésent aucun droit. Elles ne détruisent pas non plus les espérances légitimement conçues; mais elles en ajournent un certain nombre à l'année prochaine. »

## CHRONIQUE LOCALE

### ET DE L'OUEST.

Une violente tempête, annoncée par le bureau météorologique du *New-York Herald*, s'est déchaînée cette nuit sur notre ville et continue encore aujourd'hui.

Beaucoup d'ardoises ont été enlevées. On ne nous signale aucun accident grave.

Cette tempête, qui avait son centre près de Terre-Neuve, semble avoir traversé l'Océan plus rapidement qu'on ne l'avait prévu. Sa violence en aura été d'autant plus grande sur la côte, et des sinistres maritimes sont à craindre.

Toutes les précautions avaient été bien prises afin de saisir Rouget. Le chantier de M. Robert devait être entouré de tous côtés.

- Pauvre Rouget ! dit Eugénie.
- Mais peines perdues ! Vous savez, monsieur Robain, que les boîtiers, comme on les appelle, ont toujours avec eux de petits chiens roquets ?
- Oui, nous savons cela.
- Eh bien ! l'un d'eux, très-bien dressé par un braconnier connu, flaira les gendarmes et se mit à aboyer. Rouget, qui était là, en effet, voyant le chien aboyer, comprit qu'il y avait du danger et prit la fuite.
- Bravo !
- Et quand M. le juge de paix arriva, suivi de toute la brigade et de M. le commissaire de police, il ne trouva que les ouvriers et M. Robert lui-même, lequel, étant et parlant comme dit est...
- Qu'est-ce que vous dites ? demanda M<sup>me</sup> Robain.
- Ne le trouble pas, mon amie, c'est encore du style ! répondit l'huissier.
- Lequel, continua le père La-Saisie, déclara et itérativement affirma que Rouget, le braconnier susdit, était bien venu parler à ses ouvriers, mais qu'il avait pris la fuite.
- Et que dit M. le juge de paix ?
- M. le juge de paix fut très-mécontent. Il blâma M. Robert et lui dit qu'il aurait dû faire

Sous l'influence de cette perturbation atmosphérique, la baromètre est descendu cette nuit à 738<sup>mm</sup>, c'est-à-dire à grande tempête. On n'avait pas vu ce phénomène se produire depuis fort longtemps.

### CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR.

Séance du 21 décembre, à midi précis.

Nomination de 12 délégués et 3 suppléants pour l'élection d'un sénateur.

L'élection des délégués se fait sans débat, au scrutin secret et au scrutin de liste, à la majorité absolue. Après deux tours de scrutin, la majorité relative suffit, et, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Il est procédé de même, et dans la même forme, à l'élection des suppléants.

### LA RÉPARTITION DE LA CLASSE.

L'affectation des jeunes soldats de la classe de 1883 a été faite conformément au tableau de répartition des tailles entre les différentes armes, modifié par le général Campenon dès son arrivée au Ministère.

Les troupes à cheval ne vont plus recevoir les pygmées incapables de manier un sabre, que le Comité de cavalerie était, pendant plusieurs années, parvenu à leur faire attribuer.

Voici les tailles des recrues :  
Cuirassiers, de 1<sup>m</sup>75 à 1<sup>m</sup>70; dragons, de 1<sup>m</sup>70 à 1<sup>m</sup>64; spahis et chasseurs d'Afrique, de 1<sup>m</sup>67 à 1<sup>m</sup>59; chasseurs et hussards, de 1<sup>m</sup>64 à 1<sup>m</sup>59.

Le tableau de répartition des tailles, inscrit en tête de l'instruction du 19 octobre, attribue comme minimum la taille de 1<sup>m</sup>64 aux pontonniers. La batellerie est une profession qui diminue sensiblement en France; de plus, des hommes trapus sont aussi vigoureux que des mariniers élancés: tout recommande donc que, l'an prochain, les régiments de pontonniers puissent recevoir, sans distinction de taille, les hommes que leur profession rend aptes à ce service si spécial.

Beaucoup d'hommes de la cavalerie légère passent dans le train comme ordonnances: la taille de la cavalerie légère doit être comme minimum de 1<sup>m</sup>60, celle des équipages fixée abusivement à 1<sup>m</sup>62.

On se plaint que le génie, et principalement dans les compagnies d'ouvriers de chemins de fer, d'excellents éléments ne peuvent y entrer faute d'avoir 1<sup>m</sup>66. La taille, dans le génie, devrait être abaissée à 1<sup>m</sup>60, quitte à imposer au recrutement une moyenne de proportion de quatre tailles, comme pour l'artillerie.

La première direction voudra, nous l'espérons, tenir compte de ces indications dans la fixation des tailles des hommes de la classe 1884.

L'ordre du jour du Sénat comprenait avant-hier le tirage au sort pour déterminer le département qui serait appelé à élire un sénateur en remplacement de M. Pelletan, décédé.

arrêter Rouget par ses ouvriers...

- Ah ! par exemple ! s'écria Eugénie.
- Mais M. Robert déclara qu'il n'était pas officier de police, ni chargé de faire arrêter les braconniers... que chacun avait son métier... et que M. le juge de paix pouvait bien le laisser tranquille (1).
- Très-bien répondit s'écria M<sup>me</sup> Robain.
- Alors, continua La-Saisie, M. le juge de paix entra en courroux et déclara à M. Robert qu'ayant donné asile et travail à un malfaiteur, il serait poursuivi devant juges compétents, pour être statué ce que de droit. Dont acte. Et après avoir ainsi parlé, M. le juge de paix rentra à Durtal. Voilà ce qu'on m'a conté, sous toutes...
- Oui, reprit M. Robain, sous toutes réserves, c'est convenu. Mais tout cela, père La-Saisie, ne nous dit pas comment le mariage de M. Mauduit est rompu.
- Oh ! je n'ai pas dit qu'il fût rompu, mais seulement interrompu....
- Ah ! ceci n'est plus du style, La-Saisie, c'est ce qu'on appelle, dans le monde, un calembourg. Prenez-y garde, à votre âge !

(1) Nous répétons une fois de plus que toutes ces scènes, sauf, bien entendu, les détails relatifs aux personnages secondaires, tels que La-Saisie, sont absolument historiques. Nous ne changeons que les noms des personnages dans la bouche desquels est placé le récit.

C'est le département de la Vienne qui a été désigné par le sort.

### Avis aux cultivateurs.

Avant-hier, dans sa séance du matin, la Chambre des députés a repoussé un amendement de M. d'Aillières tendant à augmenter d'un million le crédit affecté aux remises en faveur des cultivateurs qui ne peuvent payer leurs contributions.

### LES ASSASSINS D'AUPRINCE

Nous avons annoncé dernièrement que les assassins d'Auprince étaient partis de Constantine au commencement de ce mois. Ces deux jeunes gens sont arrivés à Tours. Ils ont été écroués immédiatement à la prison de Tours.

D'ici quelques jours, les deux assassins seront conduits sur le lieu du crime.

### BLAME AU MINISTÈRE.

« Les Comités républicains radicaux de Nantes,

» Considérant qu'un grand nombre de journaux ont annoncé « que le gouvernement français avait acheté sept navires en Angleterre;

» Considérant qu'aucun démenti officiel n'a été publié par le gouvernement;

» Blâment énergiquement cet acte anti-national, accompli dans un moment où la plupart des ports français sont encombrés de navires désarmés. »

### NANTES.

M. Coste, basse de grand-opéra, qui, depuis quelque temps, s'était éloigné du Théâtre, vient d'être frappé de folie. Avant-hier, dans l'après-midi, une foule nombreuse, attirée par ses cris, stationnait devant la maison que M. Coste habite, rue Rubens.

Le commissaire de police du 5<sup>e</sup> canton a dû prendre les mesures nécessaires pour faire admettre le malheureux artiste à Saint-Jacques.

### NIORT.

Le *Journal officiel* publie la promulgation de la loi qui autorise la ville de Niort à emprunter 409,700 fr. pour compléter les ressources nécessaires à l'établissement d'un groupe scolaire dans le quartier des Trois-Coigneaux.

Heureux Niortais ! voilà les cadeaux d'étrennes de la République !

Nous recommandons les Liqueurs mises en vente à l'ÉPICERIE CENTRALE, à l'occasion du Jour de l'An : Cassis, Anisette, Curaçao, Menthe, Noyau, Vanille, Cacao, etc., depuis 1 fr. 50 le litre à 20 degrés, fines 2 fr. à 25 degrés, surfines 2 fr. 50 à 30 degrés, superfines 3 fr. à 35 degrés, le tout verre compris, droits acquittés.

— Je n'en savais rien, reprit La-Saisie tout confus; je vous assure que je n'y pensais pas. Toujours est-il que M. Robert, se croyant sous le coup d'une poursuite correctionnelle, a engagé M. Mauduit, dans son intérêt, à attendre les événements, et les négociations matrimoniales d'icelui ont été suspendues. Depuis lors...

A ce moment, le récit du vieux clerc fut interrompu par un nouveau coup de sonnette.

— Le voilà, c'est lui, dit en se levant M. Robain. Nous allons pouvoir commencer notre partie.

— Avec plaisir, reprit La-Saisie en se frottant les mains, heureux d'être sorti à son honneur du long récit dans lequel il s'était si témérairement engagé.

— Ce pauvre Rouget ! dit à son tour M<sup>me</sup> Robain, pendant que son mari allait au-devant du jeune homme. Que va-t-il devenir ? Tôt ou tard, il sera pris. Il devrait se livrer. Ravelle et Pennegal étant guéris, ce serait peut-être l'affaire de quelques mois de prison. Qu'en pensez-vous, monsieur La-Saisie ?

— Eh ! je pense, madame, sous les réserves les plus expresses, que l'affaire est délicate...

— Bonjour, madame Robain ! Bonjour, monsieur La-Saisie ! interrompit M. Mauduit en entrant vivement dans le salon. Comme il fait froid ce soir !

— Approchez-vous du feu, monsieur Mauduit, et chauffez-vous, dit M<sup>me</sup> Robain avec intérêt.

(A suivre.) CH. SAINT-MARTIN.

CHRONIQUE MUSICALE

THÉÂTRE DE SAUMUR.

La deuxième représentation de *Lakmé* n'a pas été moins brillante que celle qui l'avait précédée. A la première audition, la salle était archi-comble; lundi dernier, la foule était moins considérable, en raison du mauvais temps, croyons-nous. Mais il est certain que l'auditoire, néanmoins très-nombreux, a été véritablement émerveillé de la partition de Léo Delibes, montée d'une façon si remarquable, et de ses excellents interprètes. Il est peu probable, paraît-il, qu'une troisième représentation de *Lakmé* soit donnée à Saumur. Ce serait regrettable pour une bonne partie du public qui n'a pu goûter, autant et comme il l'aurait voulu, toutes les beautés contenues dans cette œuvre magistrale.

Quoi qu'il en soit, nous avons cru devoir nous remémorer ici les morceaux les plus remarquables, pour conserver le souvenir de représentations qui ont fait sensation sur notre scène.

Le premier acte s'ouvre par un chœur de fidèles hindous, entrecoupé par la prière de Lakmé à la déesse Dourga. D'une couleur charmante cette introduction, et la phrase de Lakmé, « Lorsque Brahma dans sa clémence », est de toute beauté. Le joli duo-barcarolle, chanté en demi-teinte par Lakmé et sa suivante Malika, est plein d'une douce innocence et d'une grâce séduisante. Puis voici l'air avec récitatif de Gérard, « Fantaisie aux divins mensonges », d'une mélodie toute française; l'air de Lakmé, « Pourquoi? » enfin, le duo en sol bémol, « C'est le dieu de la jeunesse », prélude de l'amour de Lakmé et de Gérard. L'acte se termine par l'entrée de Nilakantha, sur le cri de : « Vengeance ! » qu'il lance à l'unisson du chœur.

Au second acte, après la scène du marché, nous arrivons aux stances de Nilakantha, « Lakmé, ton doux regard se voile », et à la légende si bizarre de la Fille des parias, dans laquelle M<sup>lle</sup> Dorian imite à ravir, avec sa voix cristalline, le son des clochettes. L'air de Lakmé, d'une allure si orientale, est coupé par une marche d'un régiment anglais exécutée par les fifres (contraste surprenant!). Admirez encore le duo passionné, « Ah! c'est l'amour endormi qui de son aile t'effleure », où brille cette suave mélodie :

Dans la forêt près de nous  
Se cache, toute petite,  
Une cabane en bambous  
Qu'un grand palmier abrite.

Le troisième acte est, sans contredit, le plus poétique de tous. Il comprend une adorable berceuse, « Le ramier blanc s'en est allé », d'un ton rêveur et bien oriental; une agréable cantilène, « L'aile de l'amour a passé »; le chœur des amoureux qui se rendent à la source sacrée, la marche militaire de l'armée anglaise qui passe dans le lointain, et enfin le dernier duo, « Tu m'as donné le plus doux rêve », pendant lequel Lakmé expire en exhalant un dernier chant d'amour.

Tels sont les morceaux qui, selon nous, ont le plus frappé l'auditoire; mais si nous avons voulu parler de tout ce qu'il y a de beau, nous aurions dû prendre l'œuvre de Léo Delibes depuis la première jusqu'à la dernière page.

Comme huit jours auparavant, nos artistes ont obtenu le plus brillant succès dans l'interprétation de ce remarquable ouvrage.

Le rôle de Lakmé a été pour M<sup>lle</sup> Dorian une véritable création. Elle a su se donner le physique à la fois poétique et étrange qui convient au séduisant personnage dans lequel elle s'est identifiée. « Admirable ! » voilà le mot qui était sur toutes les lèvres à son adresse, pendant la représentation. La jeune artiste s'est réellement surpassée et a bien justifié les nombreux applaudissements et les rappels que le public lui a prodigués.

M. Grandville a fait apprécier de nouveau sa jolie voix et a montré sa belle mine sous le costume militaire. Le créateur du rôle de Gérard à l'Opéra-Comique, M. Talazac, possède, à la vérité, un organe superbe, mais il n'a pas, comme notre ténor, la taille mince et élégante d'un officier de riflement.

Pour ne parler que des principaux interprètes, ajoutons seulement que, comme la première fois, M. Neveu a chanté avec une grande autorité le rôle de Nilakantha, et que M. Duchesne a été excellent dans celui du lieutenant Frédéric.

Au commencement de la soirée, M. Dechesne, très-bien secondé par la gentille M<sup>lle</sup> Dupouy, a joué le *Maitre de chapelle*. Le sympathique baryton a retrouvé les applaudissements qu'il avait déjà obtenus ces derniers mois sur notre scène dans *Si j'étais roi*, *la Mascotte*, *Rigoletto* et *la Favorite*.

Lundi prochain, nous aurons la *Traviata*, par M<sup>lle</sup> Dorian, MM. Grandville et Dechesne. Tous les dilettantes, après avoir entendu notre chanteuse légère dans l'opéra de Léo Delibes, se feront une fête de l'entendre dans l'œuvre de Verdi.

GRAND THÉÂTRE D'ANGERS.

Nous lisons dans *Angers-Revue* :

« Samedi dernier, représentation de *Lakmé*, devant une salle comble. Est-ce bien réellement la dernière représentation de cette belle partition sur notre scène? Nous ne le pensons pas, mais nous estimons que la direction a raison de changer un peu son affiche, de façon à ne pas fatiguer ses abonnés. On se lasse de meilleures choses. Nous sommes convaincus d'ailleurs que, dans un ou deux mois, une reprise de l'opéra de Delibes sera accueillie avec plaisir par tout le monde. En attendant, les études des *Noces de Figaro* sont poussées avec activité. Nous savons que cet ouvrage, monté avec le plus grand soin, ne tardera pas à passer sur notre scène. Tout le monde voudra venir applaudir le chef-d'œuvre de Mozart, qui n'a jamais été joué à Angers. »

Il ne faut pas oublier que *Lakmé* a eu chez nos voisins une douzaine de représentations.

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8<sup>e</sup> année)  
J. BRETON, administrateur.

Lundi 22 décembre 1884,

La Traviata

Grand opéra en 4 actes, traduction française de M. E. Dupré, musique de VERDI.

Distribution :

Redolphe d'Orbel..... MM. Grandville.  
Georges d'Orbel..... Dechesne.  
Le docteur..... Pascaud.  
Le baron Raynal..... Bastin.  
Le vicomte..... Demon.  
Le marquis d'Orbigny..... Boucher.  
Un valet..... Asmire.  
Violetta..... M<sup>mes</sup> Dorian.  
Clara..... Dalbret.  
Annette, femme de chambre... Marie Soll.  
Amis de Violetta et de Clara, bohémiens, maldors et serviteurs.

On commencera par :

UN MARI DANS DU COTON

Comédie-vaudeville en 1 acte, par M. L. Thiboust.

Distribution : Clapier, M. Lamy. — Césarine, M<sup>lle</sup> Marie Soll.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. »/».

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Grand-Théâtre d'Angers.

Samedi 20 décembre.

MAM'ZELLE NITOUCHE, comédie-opérette en 4 actes, musique d'Hervé.

Dimanche 21 décembre.

Le Petit Abbé, pièce en 1 acte, musique de Grisar.

La TRAVIATA, grand opéra en 4 actes, musique de Verdi.

Le Chalet, opéra-comique en 1 acte, musique d'Adam.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 21 décembre.

Le COURRIER de LYON, drama en 6 actes.

Le LAPIN, comédie-bouffe en 3 actes.

L'assemblée générale ordinaire de la C<sup>ie</sup> de Navigation Havre-Paris-Lyon a eu lieu le 15 décembre.

Le commissaire et le conseil annoncent 613,286 05 de bénéfices nets, l'exercice 1884-1885 s'annonce plus favorablement encore; le conseil propose de distribuer 20 francs par action, impôt à déduire, et de réserver 193,286.05.

Adopté à l'unanimité.  
Le coupon est payable à partir du 2 janvier dans les agences de la Société Générale.

BOURSE DE PARIS.

DU 19 DÉCEMBRE 1884.

Rente 3 0/0.	79 40
Rente 3 0/0 amortissable.	80 87
Rente 4 1/2.	103 80
Rente 4 1/2 (nouvelle).	108 70
Obligations du Trésor.	510 »

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

GRANDS MAGASINS

DU

Printemps

28, Rue de la Tonnelles,

SAUMUR

OUVERTURE

De la grande MISE en VENTE

DU

Jour de l'An

Quelques jours seulement nous séparent du jour de l'An, c'est-à-dire que les Dames vont commencer leurs visites au *PRINTEMPS*, qui, lui, depuis longtemps, se préoccupe de la grosse question des Étrennes.

Elles y trouveront un choix immense d'Objets de la plus artistique élégance en Petits Bronzes, Faïences, Sacs, Cristaux, Maroquinerie, Petits Meubles, Articles de Bureaux, Paniers, Boîtes en bois ou en peluche, Vannerie, etc., etc., dont le cachet est unique et n'a rien de banal.

La Mode s'est mise depuis deux ans à faire des Cadeaux utiles et sérieux, du reste bien supérieurs aux Bibelots coûteux qui durent si peu longtemps. C'est ainsi qu'une Dame aime bien mieux recevoir un joli Manteau plutôt qu'un riche Objet de pure futilité, ou bien encore une belle Fourrure, voire même un Vêtement Caoutchouc, si précieux par ce temps de pluie et de bourrasques intermittentes dont nous sommes affligés depuis quelques jours.

En plus de ces Articles, nous avons une superbe collection de Toilettes nouvelles, de Jupes drapées et de belles Lingeries fines pour Dames, ainsi qu'une quantité très-variée d'objets confectionnés pour Enfants de tout âge, Garçonnettes, Fillettes et Bébé.

Vous voyez qu'on a le choix pour les Cadeaux du Jour de l'An

Aux Magasins du Printemps

28, rue de la Tonnelles, Saumur

LOTÉRIE DES ARTS DÉCORATIFS

TIRAGE COMPLÉMENTAIRE

31 DÉCEMBRE 1884.

Un gros lot de 500,000 francs.

1 gros lot de 100,000 fr.	1 gros lot de 10,000 fr.
1 gros lot de 50,000 fr.	25 lots de 1,000 fr.
2 gros lots de 25,000 fr.	80 lots de 500 fr.

AU TOTAL 106 LOTS FORMANT 770,000 francs, payables en argent à la Banque de France.

AVIS IMPORTANT.—Tous les billets vendus depuis le commencement de l'émission participeront à ce tirage au même titre que les 2,603,028 billets non placés lors du présent tirage.

Le billet : UN franc. — En vente chez tous les marchands de tabac. — On peut se les procurer directement par lettre adressée à M. H. AVENEL, directeur de la Loterie, au Palais de l'Industrie, Champs-Élysées, Paris.

Le *Jeune Age Illustré*, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M<sup>lle</sup> LERIDA-GEOPROY.

Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

Editeur : Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

52 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIELLE

« La comtesse ne répondit pas. Mais elle glissa un regard adouci sur moi et dit à la dame anglaise :

« — Milady, nous sommes égoïstes de tenir M<sup>lle</sup> de Méa ainsi debout, quand elle tombe de fatigue; la Bretagne est si loin de l'Italie !

« — Montons au salon, chère enfant, me dit lady Haberdal.

« — Dispensez-la d'une présentation officielle; quelques heures de repos lui sont nécessaires; nous nous reverrons.

« D'un geste gracieux, accompagné d'un sourire qui éclaira sa physionomie, elle attira les plis de sa robe pour nous livrer passage, et lady Haberdal m'emmena à l'appartement que l'on m'avait préparé, tandis que la comtesse descendait au jardin avec mon père. Je n'avais pas saisi leur dialogue, ils s'étaient parlés en italien. Lady Haberdal me le rapporta dans la suite. Néanmoins, au ton et à l'air de la comtesse, j'avais compris que ma belle-mère ne se souciait point de l'être.

« Tu soupères, Marielle; pourquoi soupères-tu? As-tu du chagrin de retrouver ta bonne vieille tante anglaise? me demanda lady Haberdal.

« — Non, Madame, non...

« — Madame! ne m'appelle pas madame; je suis ta tante; dis : ma tante.

« — Ma tante, balbutiai-je, cette belle dame à qui vous m'avez présentée, pensez-vous qu'elle me permette de l'aimer?

« — Cette belle dame, Amine?

« — Je suis si sotte, si ignorante, que je sens le déplaisir qu'il y a pour elle de me produire à ses côtés; elle rougira de moi.

« — Sotte! ignorante! Veux-tu bien ne pas t'appliquer ces méchantes épithètes. Tu es intelligente, mon ange, nous l'instruirons et Amine dirigera ton instruction. Ne la juge pas sur un petit mouvement d'humeur. Elle est excellente et t'adorera pour peu que tu t'y prêtes. Déjà, avant de t'avoir vue, elle s'occupait de toi; c'est elle qui a disposé ton appartement, retenu tes femmes de chambre, fait venir de Paris une camériste sachant coiffer et habiller en perfection. Amine ne pas l'aimer! Mais elle ne trouvait rien d'assez joli, d'assez riche, d'assez beau pour sa petite Bretonne de France. Passe, mon enfant, que crains-tu? je te suis.

« Lady Haberdal souleva les lourdes draperies d'une portière et me fit entrer dans ce qu'elle me dit être : mon salon. Le luxe de cette pièce m'intimida tellement, que lady Haberdal dut me faire avancer, car je reculai presque effrayée, me croyant le jouet d'un cent de fées, encore les con-

tes de fées ne décrivent pas de si belles choses et leur splendeur n'approche pas de cela.

« Mon effarement divertissait lady Haberdal. Elle s'amusa à me montrer chaque objet, à me le nommer, m'en expliquer l'usage et la manière de s'en servir.

« — C'est bien trop beau, bien trop cher pour moi, me hasardai-je à dire.

« Lady Haberdal se mit franchement à rire.

« — Trop cher! se récria-t-elle; est-tu naïve! Ton père est très-riche, mon enfant, Amine millionnaire, et ta pauvre mignonne maman, ma filleule Nélia, avait une fortune que sir Rimsal, notre misanthrope parent et ton plus qu'original oncle, détenait, mais dont il aura à te faire retour. Ce confortable n'est donc ni trop beau, ni trop cher; il est habituel aux Ferruchi.

« — Je ne m'y habituerai jamais, murmurai-je.

« — Jamais et toujours subissent la loi des contraires, jamais devient toujours et toujours jamais. Tu ne seras pas trois mois dans ton appartement, que ce qui t'éblouit à cette heure te paraîtra médiocre et ordinaire. Ne secoue pas la tête, petite folle; ta tante sait ce qu'elle dit, elle oublie seulement que la fatigue t'accable. Tu dois aussi avoir grand faim; mais, avant de goûter, ne voudrais-tu pas prendre un bain? Le bain repose et défatigue. Oui, prends ton bain, après tu goûteras; puis tes femmes t'habilleront et nous continuerons d'ins-

pecter ton appartement, car il nous reste... tout à voir... Le timbre, que j'appelle Raymond... Où l'a-t-elle posé? Ah! ici.

« Au son du timbre retentissant sur la roue de la fortune, une demoiselle en robe de soie et en cheveux, plus coquette et plus toiletée qu'une dame de Lannion, parut.

« Elle s'inclina respectueusement et dit :

« — Milady, je suis aux ordres de Madame la comtesse.

« — La comtesse veut prendre son bain; est-il prêt?

« — Il est prêt, milady.

« — Sonnez les femmes, nous nous y rendons.

« La demoiselle sortit.

« — Suis-je la comtesse, Madame? demandai-je à ma tante, inquiète de ma question.

« — D'abord, je t'ai défendu de m'appeler madame long comme le bras, gros comme une maison, petite Éve obstinée; nos grands parents étaient frères et sœurs... Comtesse, me demandes-tu? Oui, ma toute belle, vous l'êtes; c'est votre titre et vous le portez. Tu rougis! Vas-tu pleurer parce que tu l'appelle Marielle Ferruchi, comtesse de Méa?... Nos gens et la famille te donneront le diminutif de confessa (en français, petite comtesse), pour te distinguer d'Amine Zinelli, marquise Da Carpo, ta belle-mère, qui porte la même couronne, puisque c'est celle du comte ton père, son mari. Passons-nous aux bains? tes femmes t'attendent. Par ici, Marielle. Voyons, mon enfant, ne sois pas si intimidée, tu es chez toi, parmi les tiens.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

**CESSION DE BIENS**

D'un acte passé devant M<sup>r</sup> Louis-ERNEST PINAULT, soussigné, et son collègue, notaires à Saumur, le 4 décembre 1884, portant cette mention :

Enregistré à Saumur, le 13 décembre 1884, f<sup>o</sup> 3, r<sup>o</sup>, c<sup>o</sup> 4, reçu 7 fr. 50, décimes 1 fr. 88 centimes, (signé) Raison.

Il appert que M. Alfred Rousteaux, négociant en vins, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, a fait cession de tous ses biens à ses créanciers sous les conditions énoncées audit acte.

La présente insertion est ainsi faite pour rendre publique ladite cession et qu'elle soit opposable aux tiers.

Un extrait dudit acte a été déposé, ce jourd'hui, au greffe du Tribunal de commerce de Saumur et dans le lieu des séances de la maison commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

Pour extrait,  
(Signé): PINAULT.

**AVIS**

L'adjudication des maisons MATHIEU DILGER, annoncée pour le 28 décembre, n'aura pas lieu.

Etudes de M<sup>r</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 42,

Et de M<sup>r</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

**VENTE**

Aux enchères publiques,  
DE DIVERS

**IMMEUBLES**

SITUÉS

Communes de Courchamps, de Montfort, de Douces, de Cizay,

Appartenant aux mineurs Louis-Eugène et Célestin-Pierre Girault, de Courchamps.

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 18 Janvier 1885, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>r</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de Saumur, le huit novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré, ledit jugement homologuant une délibération du conseil de famille des mineurs Louis-Eugène et Célestin-Pierre Girault, — ladite délibération en date du dix juin mil huit cent quatre-vingt-quatre;

Et à la requête de M<sup>me</sup> Julie Hardouin, veuve de M. Jules Girault, cultivatrice, demeurant à Courchamps, agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de Louis-Eugène et de Célestin-Pierre Girault, ses deux enfants mineurs,

Ayant pour avoué constitué M<sup>r</sup> Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 42;

En présence ou lui dûment appelé de M. Auguste Girault, cultivateur, demeurant à Distré, au nom et comme subrogé-tuteur desdits mineurs Girault,

Il sera, le dimanche dix-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>r</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles dont la désignation suit.

**DÉSIGNATION.**

1<sup>er</sup> Lot.

Une portion de maison, située commune de Courchamps, acquise au cours de la communauté Girault, communauté à laquelle la veuve a renoncé, comprenant deux chambres basses, grenier au-dessus, cour et jardin, cave en roc, puits dans le jardin, porté au cadastre numéro 312, section C, pour une contenance de trois ares quatre-vingt centiares, joignant au nord la rue du Bourg, au midi le sieur Herbault, à l'est le sieur

Nouveau et à l'ouest autre portion de maison appartenant à la tutrice.

Sur la mise à prix de douze cents francs, ci..... 1.200

2<sup>e</sup> Lot.

Dix-sept ares soixante centiares de terre, sis au lieu dit sous le Chesneau, commune de Montfort, joignant au levant et au midi M. Delaveau, au couchant un chemin et au nord le sieur Aubréa et autres.

Sur la mise à prix de huit cents francs, ci..... 800

3<sup>e</sup> Lot.

Huit ares quatre-vingt centiares de terre, sis au même lieu, joignant au midi M. Delaveau, au nord un chemin, au couchant M. Hémon et au levant M. Masse.

Sur la mise à prix de quatre cents francs, ci..... 400

4<sup>e</sup> Lot.

Cinq ares cinquante centiares de vigne, situés au même lieu, joignant au nord M. Delaveau, au midi le chemin, au levant le sieur Salaingnac, au couchant M<sup>me</sup> de Saletan.

Sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci..... 150

5<sup>e</sup> Lot.

Dix-neuf ares vingt centiares de terre, sis au chemin de la Bosse, joignant au nord le chemin ainsi qu'au couchant, au midi le sieur Girault, au levant le sieur Chevalier.

Sur la mise à prix de quatre cents francs, ci..... 400

Commune de Douces.

6<sup>e</sup> Lot.

Six ares soixante centiares de terre, aux Prés-Sancier, joignant au nord M<sup>me</sup> de Saletan, au levant le sieur Aubréa, au midi le sieur Chevalier et au couchant le sieur Alloin.

Sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci..... 150

7<sup>e</sup> Lot.

Neuf ares quatre-vingt-dix centiares de terre à prendre dans un morceau de vingt-six ares quarante centiares, situés aux Prés-Sancier, joignant au couchant le sieur Pauleau, au midi le chemin, au nord M<sup>me</sup> de Saletan.

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci..... 200

Etant expliqué que ce morceau est grevé d'une rente perpétuelle et foncière au capital de quarante-cinq francs.

8<sup>e</sup> Lot.

Huit ares quatre-vingt centiares de terre, situés au canton des Marionnettes, joignant au nord le sieur Robin, au levant le sieur Ballu, au couchant M<sup>me</sup> de Saletan et autres, au midi Robin.

Sur la mise à prix de trois cents francs, ci..... 300

Commune de Cizay.

9<sup>e</sup> Lot.

Huit ares quatre-vingt centiares de terre, situés à la Billancé, joignant au levant le sieur Bourg, au nord le sieur Proust, au couchant la route de Cizay aux Petits-Cabarets, au midi M<sup>me</sup> de Saletan.

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci..... 200

10<sup>e</sup> Lot.

Six ares soixante centiares de terre, situés sur les Bâtes, joignant au midi un chemin, au couchant le sieur Pierre Chevalier, au levant le sieur Tailleur.

Sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci..... 150

11<sup>e</sup> Lot.

Huit ares quatre-vingt centiares de terre, à la Croix-Guil-laume, joignant au midi un chemin, au nord la route, au levant Besnard, au couchant le sieur Ballu.

Sur la mise à prix de trois cents francs, ci..... 300

12<sup>e</sup> Lot.

Huit ares quatre-vingt centiares de terre, situés aux Quarts-aux-Moines, joignant au nord le sieur Pain, au midi le quatrième lot, au levant le chemin, au couchant M<sup>me</sup> de Saletan.

Sur la mise à prix de deux cent quarante francs, ci..... 240

13<sup>e</sup> Lot.

Quatre ares quarante centiares de terre, au Clos-Vigneau, joignant au nord le sieur Deschamps, au levant M<sup>me</sup> de Sa-

A reporter... 4.490

Report... 4.490

letan, au midi M. Delaveau, au couchant le second lot.

Sur la mise à prix de cent francs, ci..... 100

14<sup>e</sup> Lot.

Huit ares quatre-vingt centiares de terre et de vigne, situés au Laco, joignant au midi M. Delaveau, au couchant le sieur Chevalier, au nord le sieur Chesneau, au midi M<sup>me</sup> de Saletan.

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci..... 200

15<sup>e</sup> Lot.

Quatre ares quarante centiares de terre, situés au Coleau, joignant au nord le chemin, au midi M. Delaveau, au levant le sieur Bourg, au couchant le sieur Robin.

Sur la mise à prix de soixante francs, ci..... 60

16<sup>e</sup> Lot.

Six ares soixante centiares de terre, situés au canton du Fief, joignant au nord Vincelot, au midi le quatrième lot, au levant le sieur Delaveau, au couchant le sieur Chevalier André.

Sur la mise à prix de cent francs, ci..... 100

17<sup>e</sup> Lot.

Quatre ares quarante centiares de vigne, situés au canton des Fontenilles, joignant au levant le sieur Masse, au midi le sieur Bourg, au couchant le quatrième lot, au nord le chemin.

Sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci..... 150

18<sup>e</sup> Lot.

Huit ares quatre-vingt centiares de bois, situés aux Maucaurons, joignant de toutes parts des inconnus.

Sur la mise à prix de soixante francs, ci..... 60

Total des mises à prix: cinq mille cent soixante francs, ci. 5.160

S'adresser, pour tous renseignements :

A M<sup>r</sup> TAUGOURDEAU, notaire, chargé de la vente; ou à M<sup>r</sup> BEAUREPAIRE, avoué poursuivant.

Fait et rédigé par moi avoué poursuivant.

Saumur, le dix-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre.

BEAUREPAIRE.

Etude de M<sup>r</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A LOUER**

POUR LE 24 JUIN 1885,

UNE

**MAISON Bourgeoise**

Sise à Saumur, en face la gare d'Orléans,

Avec belles servitudes, vaste jardin et pièce d'eau.

S'adresser, pour visiter, à M. FOURGERAY, propriétaire à Saumur, rue de la Basse-Île, ou au notaire. (000)

ON DEMANDE à acquérir, dans le département de Maine-et-Loire ou ses limites, Propriété de rapport, de 2 à 250.000 francs.

S'adresser à M<sup>r</sup> GUYARD, notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

**A Vendre ou à Louer VASTE MAISON**

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M<sup>r</sup> PINAULT, notaire, ou à M. PIRON, à Tours. (819)

**A VENDRE**

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (389)

Aux Armes de Saumur

**E. TROUVÉ**

Rue Saint-Jean, 24,

Seul fabricant de Confiterie

à SAUMUR

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il tient, comme tous les ans, à leur choix, une très-grande variété de Bonbons ainsi qu'un bel assortiment d'Objets concernant spécialement les CADEAUX de Noël et de Jour de l'An.

Fêtes de NOËL et du JOUR de l'AN

**L'ÉPICERIE PARISIENNE**

MAISON TARODE

Met en vente :

Un grand choix de Nouveautés en Bonbonnières, Coffrets, Nécessaires, Boîtes à Thé, Laques, Porcelaines, Vannerie, Crêches, Sabots et Bûches de Noël, Fondants unis et fourrés, Chocolats, Dragées, Pralines, Liqueurs, Spiritueux et Vins de Dessert.

Tous ces Articles sont de premier choix et vendus aux prix les plus réduits. (963)

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUS GENRES

**OURTOULE-MARTRES**

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

Les amateurs de bon vin trouveront à

**L'ÉPICERIE PARISIENNE**

MAISON F. TARODE

Le Grand VIN DE BORDEAUX du Château Bayard,

des années 1874, 1875 et 1878

Qualité et authenticité garanties.

Nous recommandons également les excellents Rhums naturels de la Cie des Antilles, Martinique et Jamaïque.

La délicieuse liqueur CHARTREUSE MEUNIER, à Voiron, 5 francs le litre. Seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (915)

**AVIS**

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

**SIROP incisé DEHARMBURE**  
**ET PÂTE PECTORALE**  
CENT VINGT ANS DE SUCCÈS  
Provenant qu'il est le meilleur remède pour guérir les maladies de poitrine, catarrhes, asthmes, Rhumes, Toux, COQUELUCHE.  
Rue Saint-Martin, 324, à Paris.  
Prix : flacon 1 fr. 60. Boîte 1 fr. 50.  
Se trouve dans les bonnes pharm.

**Etrennes 1885**

Bijouterie, Horlogerie, Joaillerie, Orfèvrerie, Optique

(Maison entièrement de confiance)

**L. ENAULT**

Rue Saint-Jean, 27 et 29,

SAUMUR

Assortiments entièrement renouvelés et considérablement augmentés

**BON MARCHÉ INCONTESTABLE**

Sérieuse diminution sur toute l'Orfèvrerie Ruoltz argentée sur métal blanc, au premier titre.

N.-B. — M. ENAULT, s'occupant activement des réparations d'Horlogerie, Bijouterie et d'Optique, offre toute garantie pour une bonne et prompt exécution.

**Crédit à tout le Monde**

PAR

**L'ÉPARGNE POPULAIRE**

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS,

SAUMUR

**Glycérine Minéralisée**

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.

Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITYRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGELURES et les GREVASSES en un ou deux jours. Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges. Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sommités médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab<sup>l</sup> de bains, Maisons de Produits hygiéniques. (Lire la Notice.)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.